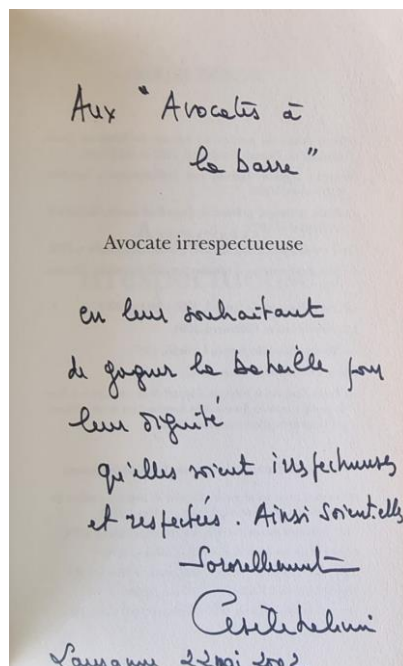




ALBA fête ses 20 ans !

Il y a 20 ans, l'avocate française Me Gisèle HALIMI a été la première conférencière invitée d'ALBA.

Pour cette seconde Newsletter destinée à marquer les 20 ans de notre association, nous avons choisi de parler de cette figure marquante de notre profession et de notre cause en vous proposant le *regard croisé* de deux générations d'avocates, celles qui ont aujourd'hui une cinquantaine d'années et celles qui abordent la trentaine, autour du dernier ouvrage publié par cette Consœur, « *Une farouche Liberté* », co-écrit avec la journaliste Annick COJEAN (éd. Grasset 2020).



De Me Gisèle HALIMI, pour ALBA, le 8 mai 2002.

« *Avocate irrespectueuse* », comme elle aimait à se décrire (POCKET 2003), Me Gisèle HALIMI (1927-2020) est une avocate française, députée à l'Assemblée nationale, écrivaine, figure emblématique de la cause des femmes. Dans les années 1970, elle a été notamment à l'origine de la modification du traitement judiciaire des viols (*procès de Bobigny 1972* et procès dit : *des calanques de Marseille 1978*). Me Gisèle HALIMI est aussi l'auteure de cet adage qui porte, tête haute, autant l'importance du combat des femmes que celle d'une profession entière, celle de l'avocature : « *Ne vous résignez jamais* » (PLON 2009).

A celles d'entre nous, nées dans les années 1950-1970, Me Gisèle HALIMI a montré la voie de l'audace et a donné l'élan d'une action alors pourtant largement cadenassée dans des règles sociales qui érigeaient le genre comme un destin ; celui des femmes étant de vivre dans la dépendance et l'infériorité de l'autre genre.

Sa conviction que la féminité ne pouvait justifier en soit aucune différence de traitement, de droit à accéder à une carrière professionnelle, de droit de donner son opinion, de la défendre et d'être accueillie dans sa pensée, sa créativité et son intelligence au même titre qu'un homme, a donné à cette génération-là une vraie force de remise en question de la juste place des femmes.

« ... *n'ayez pas peur de vous dire féministes. C'est un mot magnifique, vous savez. C'est un combat valeureux qui n'a jamais versé de sang. Une philosophie qui réinvente des rapports hommes-femmes enfin fondés sur la liberté. Un idéal qui permet d'entrevoir un monde apaisé où les destins des individus ne se seraient pas assignés par leur genre ; et où la libération de la femme signifierait aussi celle des hommes, désormais soulagés des diktats de la virilité. Quand on y songe, quel fardeau sur leurs épaules* ». (G. HALIMI et A. COJEAN, « *Une farouche Liberté* », éd. Grasset 2020, p. 151).

Avocates, magistrates aujourd'hui toujours en activité, les fondatrices d'Alba font partie d'une génération dont le cursus scolaire-même témoigne d'embûches liées spécifiquement à leur genre.

Avant 1982, en effet, les jeunes filles vaudoises qui se présentaient à l'examen d'entrée au collège étaient soumises à une grille d'évaluation plus sévère que celle de leurs camarades masculins. Dans un arrêt du 12 février 1982 (ATF 108 Ia 22), le Tribunal fédéral a mis fin à cette pratique selon laquelle, à résultats équivalents, les garçons pouvaient réussir l'examen, mais pas les filles.

Ces mêmes femmes ont vu leurs mères ne pas pouvoir voter sur des objets fédéraux jusqu'en 1971, ne pas avoir l'exercice de l'autorité parentale jusqu'en 1978 et, jusqu'en 1988, devoir obtenir l'autorisation de leurs maris si elles souhaitaient ouvrir un compte en banque ou travailler.

La question de l'indépendance économique des femmes pour gagner leur Liberté était au centre des préoccupations et des combats de cette avocate qui répondit un jour, dans le cadre d'une audience de recours en grâce, au Général DE GAULLE lui demandant s'il devait l'appeler Madame ou Mademoiselle : « *appelez-moi simplement Maître !* » (op. cit., p.51).

Par la noblesse de son idée de ce qu'est pour l'avocat·e défendre, par la force de sa nécessité de ne faire allégeance qu'à des choses qui ont pour elle du sens, Me HALIMI est aussi la députée à l'origine de la modification du texte du serment des avocat·e·s français·e·s dont le texte est reproduit ci-dessous :

« Je jure de ne rien dire ou publier, comme défenseur ou conseil, de contraire aux lois, aux règlements, aux bonnes mœurs, à la sureté de l'Etat et à la Paix publique, et de ne jamais m'écarter du respect dû aux tribunaux et aux autorités publiques. »

En prêtant ce serment-là au tout début de sa carrière, Me Gisèle HALIMI en interroge déjà le sens :

« Que signifiait ce « respect dû aux tribunaux » ? Le respect se décrète-t-il ? Ne doit-il pas se mériter ? Et qu'entendait-on par « bonnes mœurs » ? Des règles cadencées ? Figées à tout jamais ? N'était-ce pas au contraire une notion relative et formidablement précaire ? Quant aux lois...il en était de si mauvaises ! » (op. cit., p. 37)

Éprise de liberté, conduite par l'incompréhension des privilèges liés à la seule question du genre, assoiffée du désir de *comprendre*, plutôt que de reproduire des schémas surannés pour ne pas déranger, mue par le fondement-même du devoir de l'avocat·e, convaincre, Me Gisèle HALIMI n'a pas seulement marqué les générations de celles d'entre nous qui ont aujourd'hui passé le cap de la cinquantaine, de ce désir d'égalité des possibles que l'on soit née femme ou homme, elle a aussi su montrer à cette génération qu'il n'existe aucune raison valable qu'une femme dans un prétoire soit traitée autrement que comme l'égal de l'homme et que son affaire ne se cantonne pas uniquement au droit de la famille !

Pour la génération des avocates trentenaires, l'importance de l'indépendance économique, celle de refuser l'injonction millénaire de devoir à tout prix avoir des enfants, celle de sortir de sa réserve pour s'imposer, de se mettre en avant, comme le caractère indispensable de l'union et de la solidarité pour construire une force vive, telles sont notamment les valeurs défendues par Me Gisèle HALIMI qui demeurent pour elles d'une indiscutable actualité.

Bien qu'il y ait eu certains progrès (par exemple l'instauration d'un congé payé maternité puis paternité, la déstigmatisation pour les femmes de l'acte de placer ses enfants en crèche pour

travailler, l'accroissement du nombre de places en crèches, etc.), la génération de 1990 connaît pourtant encore le sentiment que le bien-être d'une femme doit passer après celui des autres, celui des parents, des enfants, des compagnons, du cercle professionnel.

Il arrive encore souvent qu'une consœur éprouve de la crainte à se mettre en avant ou à révéler ses envies et ambitions et nous entendons trop souvent dire « *je ne suis pas assez douée pour présenter ce sujet à une conférence* » ou même « *je ne pourrais pas obtenir certain·e·s client·e·s* » ...

Pour Me Gisèle HALIMI, ce genre de reflexe n'est pas de la modestie : « *C'est juste que l'Histoire leur a dicté cette attitude de réserve, voire de retrait : une femme ne doit pas faire de bruit, ne pas déranger, ne pas se faire remarquer, ne pas avoir l'esprit de compétition, ne pas chercher la gloire. Ça, c'est réservé aux hommes* » (op.cit., p. 148).

Aux générations futures d'avocates, le message fort que nous pouvons retenir de celui que nous laisse Me Gisèle HALIMI c'est qu'« *il faut être égoïste* », penser à soi, se rebeller et faire ce qui nous plaît (op.cit., p. 148).

En pratique, nous pouvons interpréter cela de diverses manières tel que le fait de se lancer comme avocate indépendante, de se spécialiser dans un domaine qui nous donne du plaisir et qui nous fait vibrer, de ne pas fonder une famille au sens traditionnel (mariage avec enfant-s), de prendre du temps pour soi.

Nous comprenons enfin de cette posture de liberté qu'elle ne signifie pas nécessairement exclure les hommes, mais plutôt les convertir à ce mouvement profond de la force que possèdent les femmes de « *soulever des montagnes* » (op.cit., p. 152). Il s'agit d'unir les femmes de toutes générations confondues afin de faire cesser le sentiment de vulnérabilité qu'elles peuvent ressentir lorsqu'elles sont seules.

Aux plus jeunes arrivées dans la profession, le nom de Me Gisèle HALIMI n'est plus forcément familial, pourtant son discours reste d'une formidable actualité.

Il existe encore nombre de sujets pour lesquels subsiste un combat réel, par exemple celui de l'exigence de la parité et de la présence des femmes dans l'espace public et privé, à la tête des institutions, des organes factuels des corporations professionnelles, dans la transmission du savoir, dans la formation, lors de conférences, de débats ou dans les médias.

Aujourd'hui quinquagénaires et trentenaires, achevant avec une émotion partagée et une émulation commune la lecture d'« *Une farouche liberté* », comme un pont entre deux générations

différentes, mais toujours préoccupées de la cause des femmes, elles citent encore Me Gisèle HALIMI :

« *Disons qu'on a bien déblayé le terrain. **Mais il faut une relève à qui tendre le flambeau. Le combat est une dynamique. Si on arrête, on dégringole. Si on arrête on est foutues. Car les droits des femmes sont toujours en danger*** » (op.cit., p. 152).